ID: 031-213105612-20170403-2017\_33-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 28
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 5

DE LA
HAUTE-GARONNE

100

133

DI 10

L'an deux mille dix sept et le 29 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 23 mai, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE Etaient présents: M. Marc Pere, M. Yvan Navarro, M. Jean-Marie Vitrac, Mme Valerie Quoniam-Dourel, M. Philippe Baumlin, Mme Sylvie Pierot, M. Laurent Roux, Mme Monique Guedes, M. David Rofe, Mme Michele Chave, Mme Katy Colder, Mme Nathalie Simon-Labric, M. Laurent Ortic, Mme Isabelle Godeas, M.Joël Feuillerat, M. Patrice Etave,, M. Denis Molet, Mme Nathalie Gauvrit, Mme Florence Toulze, M. Dominique Gironnet, Mme Nadine Maurin, Mme Christine Gennaro-Saint, M. Xavier Mangogna, Mme Brigitte Cabanes-Murith, M. Jacques Dahan, M. Erwan Daniel, M. Nicolas Costes, M. Gilles Hourquet

MAIRIE DE L'UNION 31240

Etaient absents excusés ayant donné procuration: : MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), M. FREDERIC BAMIERE (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à MME VALERIE QUONIAM-DOUREL), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

#### Etait absent excusé :

MICHELE CHAVE a été élue secrétaire de séance

**DÉLIBÉRATION nº2017/33** 

## Objet: Admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier informe la commune qu'aucune action ne peut plus être menée afin de recouvrer un certain nombre de créances en raison de l'insolvabilité des redevables concernés.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de statuer favorablement sur l'admission en non-valeur de la liste numéro 2258170512 du 10 Mars 2017 portant sur les exercices 2014, 2015, 2016 pour un montant de 1 606.80 € représentant essentiellement des frais de restauration scolaire.

#### **Décision**

550

555

10 13

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Envoyé en préfecture le 03/04/2017

Reçu en préfecture le 03/04/2017

Affiché le

0 3 AVR. 2017

Berger Levisuit

ID: 031-213105612-20170403-2017\_33-DE

## Article 1

## A l'unanimité,

D'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

Pour copie conforme, Le Maire, Marc PÉRÉ

Pour le Maire et par délégation L'Adjoint au Maire Jean-Marie VITRAC





0 3 AVR. 2017

- Transmis le

20 10

- Affiché le 0 3 AVR. 2017